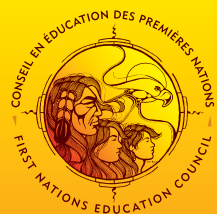


Conseil en Éducation des Premières Nations

Jeux interscolaires 2018

INSTRUCTION POUR REMPLIR LES FORMULAIRES

1. UTILISEZ CE FORMULAIRE AVEC ADOBE READER 9.
2. ENREGISTREZ LE FORMULAIRE SUR VOTRE ORDINATEUR.
3. REMPLISSEZ LE FORMULAIRE.
4. SAUVEGARDEZ LE FORMULAIRE.
5. ENVOYEZ LE FORMULAIRE PAR COURRIEL EN PIÈCE JOINTE À
OGROUSLOUIS@CEPN-FNEC.COM
6. VOUS RECEVREZ UNE CONFIRMATION DE RÉCEPTION DE VOTRE INSCRIPTION.



Conseil en Éducation des Premières Nations Jeux interscolaires 2018

FORMULAIRE D'INSCRIPTION D'UNE ÉCOLE OU D'UNE COMMUNAUTÉ **Doit être remis le 23 février 2018**

Nom de la communauté

Nom de l'école

Personne responsable de la
délégation participante

École

Primaire

Secondaire

Courriel

Numéro de cellulaire

Obligatoire

RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉLÉGATION PARTICIPANTE

Nombre de participants

Nombre
totale

Nombre d'accompagnateurs
(responsables, entraîneurs, etc.)

Hébergement

Résidences

Hôtel

Le cas échéant, préciser le nom de l'hôtel :

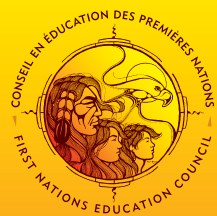
Nombre de vignettes de
stationnement nécessaire
(maximum 5 par école)

Jour d'arrivée

Le mercredi 9 mai (avant 20 h - participera à l'athlétisme)

Le jeudi 10 mai (avant 10 h - participera à l'athlétisme)

Le jeudi 10 mai (après 10 h) - ne participera pas
à l'athlétisme)



Conseil en Éducation des Premières Nations Jeux interscolaires 2018

ENTENTE ENTRE LA COMMUNAUTÉ PARTICIPANTE ET LE CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS

Le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) s'engage à fournir aux communautés participantes de bons services ainsi que les renseignements nécessaires afin qu'ils puissent passer un agréable séjour et en profiter pleinement.

Je certifie, à titre de représentant(e) du CEPN au sein du conseil de bande, que j'ai lu les règlements généraux des Jeux interscolaires du CEPN et que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts. J'ai aussi remis une copie de ces règlements aux responsables, accompagnateurs et entraîneurs qui seront présents à l'événement.

Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs s'engagent à donner le bon exemple et à observer une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité à l'égard des participants qui sont sous leur garde, et ce, 24 heures sur 24.

Nous nous engageons également à assumer l'entière responsabilité des actes et du comportement de tout membre de notre communauté et à rembourser les frais liés aux incidents survenus.

AUTORISATION DE PARTICIPATION

Toute école ou communauté doit faire approuver sa participation par le représentant du CEPN avant de pouvoir s'inscrire officiellement aux Jeux interscolaires du CEPN.

Signature du représentant du CEPN (obligatoire) :